

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ASSEMBLÉE NATIONALE

GUILLAUME LARRIVÉ

Député de l'Yonne

*attention
signée*

Madame Marisol TOURAINE
*Ministre des Affaires sociales et de la
santé*
14, avenue Duquesne
75007 Paris

Auxerre, le 10 mai 2016

Madame la Ministre,

Permettez-moi d'appeler votre attention sur la situation de l'hôpital d'Auxerre. Doté de 594 lits, notre centre hospitalier est confronté à une situation difficile en termes d'effectifs et se trouve dans l'obligation pour faire fonctionner ses services de faire appel à des praticiens intérimaires.

Le constat est sévère :

- en pédiatrie-néo natalité, malgré des investissements publics de 35 millions d'euros pour la création d'un pôle mère-enfant, il manque un médecin chef du service et un praticien hospitalier sur deux (soit 11 praticiens),
- aux urgences ce sont 12 postes sur 28 qui sont en déshérence,
- dans les autres services, l'hôpital est à la recherche de trois anesthésistes, deux réanimateurs, trois radiologues, deux neurologues,...

Face à cette pénurie, la direction de l'hôpital a eu recours à l'intérim médical dont le budget est passé de 1.983.681,71 euros en 2013 à 2.767.489, 57 euros en 2015 (sur les trois premiers mois de l'année 2016, la hausse est de 3% par rapport à 2015).

Il faut noter que le coût journalier des praticiens intérimaires est en moyenne quatre fois plus élevé que le coût d'un praticien hospitalier alors qu'il est imposé aux hôpitaux une baisse des tarifs de l'activité médicale. Cette situation fragilise l'équilibre financier du centre hospitalier mais présente également une menace sur la continuité des soins.

Dans ce contexte, trois mesures d'urgence sont à prendre :

- Affectation rapide d'un médecin chef de service pour la pédiatrie-néonatalogie du centre hospitalier d'Auxerre ;
- Affectations d'assistants partagés du CHU de Dijon au centre hospitalier d'Auxerre en pédiatrie-néonatalogie, imagerie médicale, urgences et anesthésie ;
- Dotation d'une aide financière exceptionnelle concernant l'intérim médical et ce, dans l'attente de la réflexion globale qui sera engagée dans le cadre des GHT à partir de juillet 2016.

Conscient que l'initiative d'augmentation du numéris clausus pour la région Bourgogne ne pourra produire ses effets que dans plusieurs années, il est indispensable qu'un accompagnement spécifique de l'hôpital d'Auxerre soit envisagé pour consolider cet outil, dernier rempart contre une désertification médicale de notre territoire rural.

Comptant sur l'attention que vous pourrez porter à cette situation, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de mes hommages respectueux.

M. Larrivé

Guillaume Larrivé